



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 mai 2022

Le 10 mai 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Nexans dûment convoqué le 03 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François JEANTE, Maire.

Présents :

**Christine GUTIERREZ, Isabelle FRANZ, Stéphanie VALLEJO-PASQUET,
Jean-François JEANTE, Jean-Marie LEFEBVRE, Pascal CASERIS, Roger PERAUD, Julien BARRUTAUD,
Serge CAMUS, Jimmy GREIL, Pascal MOHEN,**

Absents excusés : Marylène DUSSUTOUR, Kristy CAMMAERTS, Daniel COTS, Jean-Louis VIARGUES

Procurations : Marylène DUSSUTOUR à Roger PERAUD, Kristy CAMMAERTS à Stéphanie VALLEJO-PASQUET, Daniel COTS à Jean-Marie LEFEBVRE, Jean-Louis VIARGUES à Jean-François JEANTE.

Secrétaire de séance : Stéphanie VALLEJO-PASQUET

Début de séance : approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 28 mars 2022.

Délibération n°2022-12

Objet: Renouvellement de convention de participation financière communale au transport scolaire

Le Maire précise que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) a pris la compétence des transports scolaires depuis le 1^{er} mars 2020.

Il présente au conseil municipal la convention de participation financière communale pour le transport scolaire. Cette convention a pour objet de fixer les modalités de participation financière des communes de la CAB souhaitant apporter une aide financière aux familles, dans le cadre des inscriptions au transport scolaire. La convention s'applique pour l'année scolaire 2022/2023 et pourra être prolongée d'une année par reconduction expresse.

Le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer la convention citée avec le président de la CAB,
- Opte pour une participation financière forfaitaire de 38 € par élève de la commune inscrit au transport scolaire géré par la CAB et fréquentant un établissement secondaire.

DÉCISION

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DECISION MODIFICATIVE 2022-01

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERT° EQUIPEMENT NON INDIVIDUAL		467,80		467,80
Autres agencements et aménagements de terrains			2128	467,80
Autres agencements et aménagements de terrains	2228	467,80		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		467,80		467,80

DÉCISION

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Question diverses :

- M. Lagouge demande la réintégration des tapis de gym : les chercher, sûrement aux - ateliers.
- Conseil communautaire du 16 ami : vote des budgets annexes, pas de changement de la taxe de séjour.
- 4 pôles projets :
Daniel COTS : Maison de Santé
Stéphanie VALLEJO-PASQUET : Foyer
Julien BARRUTAUD : Ecole
Pascal CASERIS : Bourg
Jean-Louis VIARGUES au financement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h41.